

RESPIRE

ECOLE DEMOCRATIQUE

DOSSIER D'INSCRIPTION ESPACE 3-6 ANS

Année scolaire 2022 - 2023

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous avez pris contact avec l'école Respire et vous avez émis le souhait d'y inscrire votre enfant. Ce dossier est à compléter et à nous remettre avant de débuter l'année.

Tous les documents sont nécessaires pour commencer et que l'enfant puisse être accepté au sein de l'établissement.

Retrouvez toutes les modalités d'inscription sur www.ecole-respire.org

Ce dossier est à lire et à remplir attentivement et consciencieusement.

Documents à remplir et signer (*1 dossier par enfant inscrit*)

- Coordonnées
- Fiche sanitaire
- Droit à l'image
- Autorisations de sorties
- Période d'adaptation
- Charte d'engagement
- Frais de scolarité

Documents à nous fournir au moment de l'inscription

- - Pages du carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires ou les certificats de vaccination
 - Certificat d'assurance responsabilité civile
 - Chèque de caution d'un montant de 350 euros
-

Dossier à nous remettre en mains propre ou par courrier :

RESPIRE ÉCOLE DÉMOCRATIQUE

16 rue de l'alerte

17220 La Jarrie



COORDONNÉES

L'enfant

Nom : Prénom :
Nationalité : Sexe : Féminin Masculin
Né(e) le : Lieu de naissance :
Adresse :
Téléphone portable : Email :

Responsables légaux

Nom : Prénom :
Adresse :
Profession :
Téléphone portable : Téléphone fixe :
Téléphone professionnel : Email :

Nom : Prénom :
Adresse :
Profession :
Téléphone portable : Téléphone fixe :
Téléphone professionnel : Email :

Renseignements concernant la ou les personnes à prévenir en cas d'urgence autres que les parents ou le représentant légal :

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone portable : Téléphone fixe :

Merci de nous faire part de tout changement éventuel de coordonnées le plus rapidement possible.

FICHE SANITAIRE 1/2

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone portable : Email :

Personne à prévenir en cas d'incident

Nom : Prénom :
 Père Mère Frère/Soeur Autre :
Téléphone portable : Téléphone fixe :

Nom : Prénom :
 Père Mère Frère/Soeur Autre :
Téléphone portable : Téléphone fixe :

Médecin traitant

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : Email :

Renseignements médicaux

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si **oui**, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîte de médicaments dans leurs emballages d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris à l'école sans ordonnance datée et signée d'un médecin et en dehors d'une concertation avec l'équipe pédagogique.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Angine : oui non Coqueluche : oui non Oreillons : oui non
Otite : oui non Rougeole : oui non Rubéole : oui non
Varicelle : oui non Rhumatisme articulaire aigu : oui non

L'enfant a-t-il des allergies connues ?

Asthme : oui non Médicamenteuses : oui non
Alimentaires : oui non Si **oui**, lesquelles :
.....

FICHE SANITAIRE 2/2

Autres allergies :

Nous vous remercions de préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)

.....
.....

L'enfant a-t-il des difficultés de santé ? oui non

(Ex : maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation, etc.)

Si **oui**, nous vous remercions de nous indiquer la ou lesquelles en précisant les dates ainsi que les précautions à prendre :

.....
.....
.....

Recommandations utiles des parents

Nous vous remercions de nous préciser si votre enfant porte des lentilles, des lunettes, des prothèses dentaires ou auditives, etc... en précisant les précautions à prendre :

.....
.....
.....

EN CAS D'URGENCE

J'autorise/ N'autorise pas la responsable des premiers secours à prendre les mesures d'urgences d'ordre médical que

nécessiterait l'état de mon enfant suite à une maladie ou un accident survenu pendant les activités.



Je soussigné(e) responsable légal(e),

Je soussigné(e) responsable légal(e),

certifions l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus. Nous acceptons qu'en cas d'urgence, les responsables de l'école prennent toutes les décisions qui s'imposent.

Date :

Signature des représentants légaux :



DROIT À L'IMAGE

Autorisation de publication

L'article 9 du Code Civil dispose que "chacun a droit au respect de sa vie privée".
Le droit à l'image est protégé dans ce cadre, c'est pourquoi une autorisation écrite est obligatoire.

J'autorise l'école Respire

à photographier ou filmer mon enfant :

et moi/nous même(s) :

lors des événements organisés dans le cadre des activités de l'association et à utiliser ces images sur ses différents supports de communication (journal, plaquettes, site internet, réseaux sociaux, ...).

Cette autorisation s'applique également à l'utilisation de notre image par tous les médias extérieurs à l'école dans le cadre d'article et de sujet sur l'école Respire.

La présente autorisation est délivrée à titre gratuit.

Je n'autorise pas l'école Respire à photographier ou filmer mon enfant.

Date :

Signature des représentants légaux :

AUTORISATION DE SORTIE

Autorisation de sortie scolaire

Le déroulement de certaines activités proposées aux membres de l'école nécessitera de sortir de l'enceinte de l'établissement.

Toutes ces sorties seront encadrées par des adultes (équipe pédagogique et parents)

Les parents seront systématiquement prévenus à l'avance de l'organisation de ces sorties

Je soussigné(e) (M. Mme. nom, prénom)

et/ou je soussigné(e) (M. Mme. nom, prénom)

autorise/autorisons mon/notre enfant

à participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'école ainsi qu'à monter en voiture avec un membre du personnel ou un parent accompagnateur.

Date :

Signature des représentants légaux :

PÉRIODE D'ADAPTATION

Principe de la période d'adaptation

Tout nouveau membre est invité à effectuer une période d'adaptation de 2 semaines.

Pour l'enfant, cette période est l'occasion de rassembler toutes les expériences nécessaires lui permettant de faire le choix éclairé d'intégrer définitivement ou non l'école Respire.

Pour notre collectif, c'est le moment de vérifier si l'enfant va pouvoir devenir partie intégrante de la vie de l'école.

A la fin de cette période d'adaptation, nous demandons aux parents et à l'enfant de revenir pour un entretien pour partager sur notre expérience respective. Si l'une des deux parties considère que l'école et l'enfant ne s'accordent pas bien ensemble, notre engagement mutuel s'arrête là.

Si les deux parties en expriment le besoin, la période d'adaptation pourra être prolongée. Si nous considérons tous que l'école, la famille et l'enfant s'accordent bien ensemble, l'enfant sera considéré comme définitivement inscrit pour l'année scolaire.

Contactez-nous pour organiser la période d'adaptation de votre enfant.

Date de période d'adaptation décidée avec l'équipe : du..... /..... /..... au /..... /.....

Paiement des frais de période d'adaptation : 350 euros

Les repas sont aux frais des familles et préparés par leurs soins.

Dans le cas d'une inscription de l'enfant, les frais de période d'adaptation seront déduits des frais de scolarité. Les frais de la période d'adaptation ne sont pas remboursables et ne constituent pas un engagement définitif d'inscription.

Les paiements peuvent s'effectuer par chèque à l'ordre de **Respire - Ecole Démocratique** ou par virement bancaire :

RESPIRE - ECOLE DEMOCRATIQUE

Domiciliation : CIC NIORT

IBAN : FR76 3004 7142 2700 0210 0390 184

BIC : CMCIFRPP

Date et signature(s) :

précédées de la mention « Bon pour accord »

Les représentants légaux :

L'école :



CHARTRE D'ENGAGEMENT 1/3

Chaque famille inscrivant ses enfants à l'école Respire s'engage à respecter et à soutenir son approche éducative. Cette philosophie étant particulièrement hors norme, il est essentiel pour chaque famille de comprendre concrètement ce modèle avant de s'engager.

I. La pédagogie par la nature, c'est quoi?

La Pédagogie par la nature se pratique dans une forêt si possible, ou un environnement naturel qui inspire le développement d'une connexion à la nature. C'est un processus qui s'inscrit dans le temps ; il est constitué de sorties régulières et répétées. La pédagogie par la nature encourage la prise de risque mesurés et le jeu libre, adapté à l'environnement et à la capacité des participants.

. Fonctionnement des ateliers -

Des activités sont proposées (jamais obligatoire!) et on y alterne des moments en groupe (goûter, chansons, histoires, jeux...) avec des moments libres où les enfants peuvent jouer seuls ou en groupe.

Parmi les activités proposées, il y a utilisation d'outils, travail sur bois vert, construction de cabanes, créations naturelles en lien avec la saison, land art, peinture végétale, jeux de coopération...

. Pourquoi la nature est essentielle à nos enfants?

La nature a une influence positive sur leur développement social, leur créativité, leur motricité générale, leur relation à la nature, leur capacité de concentration, leur persévérance et leur résistance aux maladies.

« Lorsque l'on connaît et que l'on aime la nature, on a beaucoup plus à cœur de la protéger et de la préserver. »

2. Les objectifs de la pédagogie par la nature

1. Offrir aux petits et aux grands des expériences qui encouragent une appréciation, une conscience et une connaissance du monde naturel à travers les saisons.
2. Encourager l'exploration, l'expérimentation, la prise de risque comme moyen d'apprentissage.
3. Promouvoir d'autres façons d'être et d'être ensemble, en respectant les limites des autres et ses propres limites, avec coopération et bienveillance.
4. Développer l'estime de soi et la confiance en soi chez les participants par des activités ouvertes, pratiques et réalisables et en valorisant le processus plutôt que le résultat.
5. Promouvoir des relations positives entre tous les participants (petits, grands, accompagnateurs) en encourageant la communication positive et l'écoute active.

CHARTRE D'ENGAGEMENT 2/3

Pendant les journées en nature, votre enfant a besoin de :

- Tee-shirt manches longues et pantalons.
- Imperméable (haut et bas).
- Bottes.
- Habits et chaussettes de rechanges.
- Des « habits-météo » (pour le chaud et le froid) : des « couches » pour le froid (plusieurs tee-shirts, pulls, collants, chaussettes), et un chapeau et de la crème solaire pour quand il fait chaud.
- Une gourde d'eau et quelques petites choses à manger.

Nous pouvons aider votre enfant à apprendre en nature en :

- Remarquant le positif.
- Remplaçant « attention ! » par « As-tu vu/ entendu que... ? »
- L'encourageant à persévérer.
- Respectant ses moments de jeu libre.
- Participant avec enthousiasme aux activités.
- Pataugeant dans l'eau ou la gadoue avec plaisir.
- Coopérant avec d'autres parents et enfants.

Et en s'amusant, toujours et encore !!!!!!!!!

L'implication des parents

Pour assurer le bon fonctionnement des journées à l'école et des sorties, nous demandons aux parents de s'engager à :

Fournir une tenue adaptée à la pédagogie par la nature . En fonction de la météo, les enfants devront être habillés de manière à se protéger du froid, de la pluie...

Déposer leur(s) enfant(s) sur le lieu de la sortie le matin . Deux fois par semaine, les enfants se retrouveront sur un lieu différent de l'enceinte de l'école. Nous demanderons donc aux parents de déposer leur enfant directement à l'endroit où se déroule la sortie.

Apporter un en-cas . Chaque semaine, une famille devra fournir un en-cas pour le groupe : fruits, légumes, fruits secs... (de préférence Bio).

Accompagner pour les sorties . Pour assurer le meilleur déroulement possible des sorties, il sera demandé aux familles qui le peuvent et qui le souhaitent d'accompagner des déplacements dans l'année.

CHARTRE D'ENGAGEMENT 3/3

Engagement financier

Une inscription implique un engagement financier ferme sur l'ensemble de l'année scolaire.

Pour certain cas particulier, (perte d'emploi, décès d'un parent, mutation professionnelle) un rendez vous pourra être pris avec l'équipe afin de discuter de la situation.

En cas de radiation de l'élève en cours d'année sur décision du Conseil d' Ecole, l'engagement est rompu et nous procéderons à une régularisation des frais de scolarité au prorata du temps que l'élève aura passé à l'école.

Politique de présence et de sorties

1. Dates d'ouverture de l'école

L'école est ouverte du 05 septembre 2022 au 1er juillet 2023, du lundi au vendredi de 09h00 à 16h30 (sauf mercredi) hors périodes scolaires de la zone A.

2. Heure d'arrivée

Chaque membre doit arriver à l'école à 9h00.

3. Retards et absences

Une arrivée passée 9h00 est considérée comme un retard.

Chaque absence et retard devront être justifiés. En cas de manquement répété à l'obligation d'assiduité, des sanctions pourront être appliquées allant d'un simple rappel à une exclusion.

Chaque absence doit être justifiée via le formulaire d'absence disponible sur le site de l'école dans l'onglet PARENTS

Le mot de passe pour accéder à cet espace vous sera fourni en début d'année.

Lu et approuvé à _____, le _____

Signature des représentants légaux :



NOTRE CODE DE CONDUITE 1/3

En entrant sur le lieu boisé des ateliers: Nous explorons, apprenons et jouons de manière à ne pas abîmer notre environnement naturel. Nous savons que nous partageons ce lieu naturel avec des plantes et des animaux, et que nous sommes, en fait, chez eux. Nous prenons soin de leur monde.

Limites : On enseigne aux enfants et on leur rappelle régulièrement quelles sont les limites du site. Si les enfants veulent explorer un peu plus loin, un adulte va avec eux de manière à l'avoir toujours en vue, tout en leur laissant la liberté d'explorer indépendamment. Si vous perdez vue d'un enfant, chantez «hé ho ? » et l'enfant devrait vous répondre « Ho hé... ! ». C'est un jeu que les enfants ont l'habitude de pratiquer.

Le cercle autour du feu : Les enfants apprennent les règles de sécurité autour du feu et elles leur sont rappelées régulièrement. Personne n'entre le périmètre autour du feu sans y avoir été invité. On marche à l'intérieur du cercle. Pour se déplacer d'un rondin à l'autre, on passe derrière le rondin et on se déplace à l'extérieur du cercle. Même quand le feu est éteint, nous le traitons comme si il était allumé.

Utiliser des outils : Chaque outil à ses règles d'utilisation. On ne se sert pas dans la boîte à outils sans avoir vérifié avec l'accompagnateur si cela est possible. Tout outil s'utilise dans un « bulle de sang ». Si je ne suis pas sûr(e) de comment utiliser un outil, ou de, si cet outil est l'outil adéquat pour ce que je veux faire, je me renseigne.

Porter et jouer avec les Bâtons : Les enfants peuvent porter des bâtons plus longs que leurs bras mais on les encourage à réfléchir à leur proximité avec les autres personnes. Les plus grandes branches sont tirées derrière soi ou portées à deux (« à deux, c'est tellement mieux ! »). On ne jette pas les bâtons. Les grandes branches ont besoin d'espace. Les bâtons se ramassent au sol, pas sur les arbres vivants.

Jouer avec les pierres : Il est permis de bouger les pierres qui ne font pas partie d'un mur/talus et de jouer avec- elles sont un support de jeu riche et inspirant. Les enfants peuvent jouer à les lâcher/faire rouler, mais on les encourage à penser à la sécurité des personnes alentours et à l'environnement.

Creuser : Il est permis de creuser, mais pas des trous de trop grande taille. On apprend aux enfants à considérer les insectes qui vivent dans le sol et l'impact qu'un environnement trop boueux peut avoir sur la faune et la flore.

Ramasser du bois : On ramasse du bois pour le feu. Le bois ramassé est de 3 épaisseurs : allumette, crayon, pouce. Quand les enfants comparent, trient et organisent les brindilles, ils font des maths ! Du bois peut aussi être ramassé pour les activités, mais on encourage les enfants à respecter certaines zones d'habitat pour les animaux du site (certains tas de bois sont faits pour être utiliser, d'autres non).

NOTRE CODE DE CONDUITE 2/3

Boire et manger : Prendre soin de soi, c'est savoir qu'il est important de s'hydrater. Les enfants sont encouragés à boire et à goûter à intervalles réguliers. Avant de faire cela, ils se lavent les mains avec l'eau du robinet des bois. Il est rappelé aux enfants de ne pas mettre les mains à la bouche et de se laver les mains régulièrement. On ne boit jamais l'eau du cours d'eau, et on ne mange les « cueillettes sauvages » qu'après avoir vérifié sa cueillette avec un adulte.

Grimper aux arbres : On peut grimper aux arbres quand les adultes sont présents. On vérifie qu'il n'y a pas d'objets durs ou pointus au sol (cailloux, branches) et que l'arbre est en bonne santé. Les enfants apprennent à faire cela mais les adultes sont là pour leur rappeler. Il est permis d'explorer ses propres limites jusqu'à 1m50 avec un adulte assez proche pour pouvoir toucher les chevilles de l'enfant si besoin. Idéalement, l'adulte doit se placer assez près pour attraper l'enfant en cas de chute, mais assez loin pour lui donner la liberté d'explorer.

Porter et transporter : Les enfants sont encouragés à porter, faire rouler, tirer, soulever les matériaux qu'ils rencontrent dans leurs aventures. On apprend à plier les genoux pour soulever et à garder son dos droit (les adultes démontrent cela quand l'occasion se présente). Les objets plus lourds doivent être roulés ou portés à plusieurs.

En quittant le site : Nous ne laissons de nos traces que nos pas, dans la mesure du possible et du raisonnable. Tous nos déchets rentrent avec nous. Nous pensons aux autres habitants du milieu naturel, mais aussi aux autres personnes qui feront demain, ou un autre jour, l'expérience de ce précieux environnement. Nous en sommes les gardiens pour un petit moment.

PRENDRE SOIN DE SOI, C'EST AUSSI CONNAITRELES TIQUES !

Les tiques sont de minuscules arthropodes (famille des araignées, mites et scorpions). Elles vivent environ 3 ans et se nourrissent 3 fois dans leur vie,

Les tiques larves peuvent être aussi petites que ce point > .

La morsure d'une tique peut transmettre la maladie de Lyme, mais il est important de se rappeler que :

-Une proportion faible de tiques porte la maladie de Lyme (variant selon les régions)

-Etre piqué par une tique infectée ne garantit pas la transmission de la maladie

-La maladie de Lyme est bien traitée par des antibiotiques et les cas de séquelles importantes ne sont liés qu'à une non détection des symptômes. Les symptômes de la maladie de Lyme peuvent apparaître 2 à 30 jours après une piqure par une tique et ils incluent : symptômes grippaux, fatigue extrême, douleurs des articulations, apparition d'un cercle rouge autour de la morsure (attention, cette rougeur n'apparaît pas chez tout le monde).

NOTRE CODE DE CONDUITE 3/3

AVANT votre balade en nature :

- Porter des vêtements couvrants (pantalons, manches longues, bottes)
- Attacher les cheveux et porter une casquette.

APRES la balade en nature :

- Secouer les vêtements et les laisser dehors.
- Faire un TIQUE CHECK (vérification de TOUS les recoins du corps- aine, aisselles, oreilles, cuir chevelu etc...)

POUR RETIRER UNE TIQUE :

- Utiliser un tire-tique (ou crochet à tiques)
- Eviter de comprimer la tique (pince à épiler)
- NE RIEN APPLIQUER SUR LA TIQUE (huile, désinfectant)- cela provoque une régurgitation de la tique avec risque accru de contamination

APRES le retrait de la tique :

- Désinfecter- pas de mercurochrome (le rouge empêche de contrôler l'apparition de rougeurs)
- Entourer au stylo le lieu de la morsure
- Conserver la tique dans un petit bocal (daté du jour de la morsure) ou compléter la fiche tique d'EVEIL ET NATURE (site internet) PENDANT 30 JOURS : En cas d'apparition d'UN des symptômes de la maladie de Lyme, consultez votre médecin et insistez pour faire tester la tique.

FRAIS DE SCOLARITÉ 1/2

Etant donné que les écoles hors contrat ne bénéficient d'aucune subvention de l'État, ce sont les frais de scolarité qui couvrent la totalité des charges de l'école (loyer, matériel, salaires, etc.).

Il est donc vital pour la pérennité de l'école Respire de s'assurer de ces rentrées financières.

Condition de paiement et d'annulation

Une inscription implique un engagement financier ferme sur l'ensemble de l'année scolaire même si la famille souhaite se désengager du projet en cours d'année.

Pour certain cas particulier, (perte d'emploi, décès d'un parent, mutation professionnelle) un rendez vous pourra être pris avec l'équipe afin de discuter de la situation.

Les représentants légaux sont solidairement et indivisiblement tenus aux obligations de paiement.

En cas de radiation de l'élève en cours d'année sur décision du Conseil d'Ecole, l'engagement est rompu et nous procéderons à une régularisation des frais de scolarité au prorata du temps que l'élève aura passé à l'école.

Les frais annuels par enfant sont composés de :

- Une cotisation annuelle à l'association Respire, Ecole démocratique, de 150 euros et valable jusqu'au 31 août 2023

et

- Frais de scolarité annuels d'un montant de 3750 euros.

Soit au total 3900 euros pour un enfant.

Les fratries bénéficient d'une réduction de 500 euros pour le deuxième membre et de 1 000 euros pour le troisième membre.

Le coût de la caution est de 350 euros (coût déduit des frais annuels si inscription définitivement validée).

Ce chèque sera encaissé en cas de désistement avant la rentrée et septembre 2022 ou en cas de défaut de paiement des frais mensuels.

Cotisation de soutien

La cotisation de base est exceptionnellement faible pour faciliter l'accessibilité à notre école. Elle sert essentiellement à financer le loyer et une rémunération minimale des membres du personnel. Nous faisons confiance aux familles qui en ont les moyens pour apporter une contribution additionnelle afin de créer une école plus prospère qui rémunère décemment son personnel.



FRAIS DE SCOLARITÉ 2/2

Ces cotisations de soutien sont déductibles des impôts à 66 %, justifiées par le reçu fiscal que nous vous transmettrons.

À titre d'information, les écoles hors-contrat coûtent en général entre 3000 € et 8000 € l'année et l'école publique coûte au contribuable 8300 € par élève par an.

- Nous ne sommes pas en mesure d'apporter une contribution au-delà de la cotisation de base.
- Nous promettons de contribuer par une cotisation de soutien à hauteur de Euros pour l'année scolaire 2022-2023

Échéancier

Afin de faciliter notre gestion financière, nous invitons les familles à régler ces frais en 1 ou 3 fois par chèque ou par virement bancaire.

Pour les familles ayant besoin de facilités de paiement, nous accepterons les paiements mensuels.

Si l'élève est inscrit en cours d'année, les frais de scolarité seront facturés au prorata des semaines restantes de l'année scolaire.

Engagement de paiement

En cas de retard de paiement,

- un e-mail de rappel vous sera envoyé après 7 jours de retard suivi d'un appel téléphonique,
- une lettre recommandée vous sera envoyée à vos frais après 15 jours de retard.

Au bout d'un retard de 30 jours, l'école se réserve le droit de radier l'enfant et d'engager des procédures de recouvrement pour les sommes dues. Les frais de recouvrement (lettres recommandées, frais de signification, frais judiciaires, ...) seront facturés aux représentants légaux.

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e),
Je soussigné(e), représentant(e) légal(e),
inscrivant l'enfant

reconnais(sons) avoir bien pris connaissance des conditions de paiement et d'annulation.

Date : **Signature des représentants légaux :**